



Direction des Affaires Culturelles

2025 DAC 166 Subventions (311.000 euros) et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'accès de tous aux œuvres d'art, et ce dès le plus jeune âge, est un objectif majeur de la politique culturelle et éducative de la Ville de Paris. Permettre la participation de tous les enfants, et en particulier ceux les plus éloignés des pratiques culturelles, à des programmes d'éducation artistique et culturelle de qualité, favoriser les liens avec des équipements de proximité, permettre à chaque enfant de découvrir et de s'initier à des pratiques artistiques constituent des priorités et un engagement au quotidien pour la municipalité.

L'Art pour Grandir a permis depuis 16 ans de créer des relations nouvelles entre les services culturels et les équipes pédagogiques et d'animation, de proposer aux enfants des pratiques artistiques et, en fin d'année, traditionnellement, de réunir enfants et familles autour d'une restitution. L'Art pour Grandir est présent dans plus de 1 000 établissements de la crèche au collège et collabore avec plus de 200 partenaires culturels. Pour cette 17ème édition, 15 structures culturelles reconduisent leur programme sous forme de parcours ou festival dont l'évaluation a été positive et 2 nouveaux projets sont proposés.

L'association **la Maison Ouverte**, qui gère le **Théâtre Dunois**, a élargi depuis 2019 sa programmation au public adolescent. Le parcours débuté en 2023/2024 « Les Jeunes Ambassadeur.rices du Dunois » a permis à 30 jeunes des quartiers politique de la Ville du 13e et leurs proches de participer à 60 heures d'ateliers de pratiques théâtrales et aux temps forts de la vie culturelle. Il comprend trois stages d'une semaine pendant les vacances, qui abordent différents genres littéraires, pratiques artistiques et disciplines.

Pour la saison 2025/2026, fort de son succès lors des éditions précédentes, le programme « Les Jeunes Ambassadeurs.rices » proposera 4 stages menés par des artistes programmés au cours de la saison et proposera d'explorer un genre littéraire, une pratique ou une discipline artistique. Les jeunes seront sollicités pour définir le contenu des actions, l'occasion pour eux de développer leur sens critique et leur regard de spectateur. Les restitutions de chaque stage pourront prendre diverses formes : présentation de saynètes, lecture à voix haute, exposition, vidéo, podcast... Les projets Art Pour Grandir du Théâtre Dunois concernent également des parcours de spectateurs et des actions d'éducation artistique et culturelle à destination des publics scolaires de la maternelle au lycée.

Une subvention de 6.000 euros est proposée.

L'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV) qui rassemble les établissements publics du parc

de la Villette, intervient dans l'accompagnement social, l'insertion professionnelle, la formation et l'ingénierie sociale, en priorité dans le nord-est parisien et la Seine-Saint-Denis. Le programme « Parcourir la Villette », qui a fêté ses 10 ans en 2024, propose à des jeunes de tout âge, notamment des quartiers de la politique de la ville limitrophe, des parcours inter-établissements sur mesure avec 10 lieux culturels du site et 6 autres structures culturelles franciliennes (Monfort, Théâtre de la Ville, Forum des images, CENTQUATRE, Gaîté lyrique, Théâtre du Rond-Point, Chaillot, Cartooning for Peace, CDN de Pantin, Comédie Française, Fondation Fiminc). En 2024, 33 parcours ont été mis en œuvre avec 496 enfants, jeunes, adultes parisiens et 78 accompagnateurs, soit un total de 574 bénéficiaires. Pour les 10 ans, une étape festive s'est déroulée au Trabendo réunissant 452 participants avec une programmation artistique et culturelle enrichie d'un débat animé par des jeunes sur la thématique « la culture, à quoi ça sert ? ».

Depuis l'automne 2020, l'APSV s'inscrit dans la dynamique de l'Olympiade culturelle avec notamment le projet « Ça match au Zénith ». Dans le cadre de ce projet, l'APSV inscrit des groupes de jeunes de 8 à 18 ans, dans des parcours éducatifs de plusieurs étapes articulant des ressources sport-culture-citoyenneté. Les ateliers éducatifs proposés dans le cadre des parcours ouvrent ainsi les jeunes à différentes

expériences sportives, culturelles et citoyennes. Au printemps de chaque année, les jeunes sont rassemblés au Zénith de Paris autour d'une programmation festive, culturelle et sportive : restitution des ateliers, match de foot Tatane, flocage de maillots de foot, célébrations de buts et de gestes chorégraphiés.

En 2025, l'APSV poursuivra sa dynamique d'évaluation et de transformation engagée à l'occasion des 10 ans, l'organisation de 40 parcours éducatifs et culturels et des temps de valorisation et de restitution.

Une subvention de 25 000 euros est proposée pour le projet « Parcourir la Villette » et une subvention de 8 500 euros est proposée pour le projet « Ça Match au Zénith ».

L'association la **Chapelle Harmonique** propose un programme d'éveil aux enjeux contemporains de la biodiversité « A vol d'oiseau ». Il s'agit d'un projet de sensibilisation à la biodiversité par la musique et l'échange sur deux volets. Le volet pédagogique propose une découverte des instruments baroques, des bruits d'oiseaux et du lien entre les deux, avec pour objectif de sensibiliser les élèves dans une dynamique collective d'échange, de partage et d'expression artistique. Le volet concert vise à la sensibilisation d'un large public aux enjeux contemporains de la biodiversité, et de ses spécificités à Paris. Des élèves de 4 classes des écoles Grands Moulins (13e), Château des Rentiers (13e) et des collèges Courteline (12e) et Malraux (17e) sont bénéficiaires du projet organisé à l'Académie du Climat en partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux.

Une subvention de 4 000 euros est proposée.

L'association **Destination Jeune Public** organise le Festival Les Enfants d'Abord pour les enfants de 6 mois à 6 ans autour de spectacles vivants pluridisciplinaires dans de nombreux lieux culturels, associations et équipements jeunesse de l'est parisien. En 2024, plus de 5 000 spectateurs ont assisté aux 20 spectacles proposés dans les 10e, 18e, 19e et 20e arrondissement de Paris. La 9ème édition du festival qui aura lieu en décembre 2025, vise à renforcer les liens de parentalité et lutter contre toute forme d'exclusion culturelle en montrant aux familles une offre de création artistique contemporaine jeune public. L'ensemble des lieux partenaires du festival tels que le Point Ephémère, l'Etoile du Nord ou encore le Regard du Cygne poursuivent le partenariat engagé, s'ajoutent à cette liste deux bibliothèques : Crimée et James Baldwin en collaboration avec la Maison des Réfugiés. La Suède, dont les propositions en direction de la petite enfance sont très intéressantes et différentes des nôtres, sera l'invitée d'honneur de cette nouvelle édition. En parallèle des spectacles, des ateliers parents-enfants seront proposés autour de la musique du monde en lien avec la Cimade et Emmaüs.

Une subvention de 7.000 euros est proposée.

L'association **Graines de mouvement** propose pour une deuxième édition le projet pédagogique et artistique « Nouveaux Rêves ». Le projet favorise la mixité sociale, la rencontre et l'échange.

« Nouveaux Rêves » s'adresse à la fois à des enfants du centre social Archipelia au sein du quartier prioritaire Belleville Amandiers et à des enfants du centre de loisirs Julien Lacroix (20e). En 2025, les enfants seront impliqués dans la création du projet Nouveaux Rêves et suite au recueil en 2024 de leurs envies, l'objectif est de traduire leurs idées en film d'animation en stop motion. Un stage sera organisé durant une semaine pour la réalisation de 3 courts métrages en stop motion. Un parcours culturel sera composé de 5 sorties dont une invitation au spectacle « j'ai le droit ! » de la compagnie et une invitation à la sortie de résidence de création de Nouveaux Rêves.

Une subvention de 5.000 euros est proposée.

L'association **Le Bal** renouvelle son festival « La Fabrique du Regard » pour une 3ème édition. Depuis ses débuts, La Fabrique du Regard, pôle pédagogique et de création du BAL, agit tel un laboratoire d'innovation pédagogique et de création en invitant les jeunes à se saisir de sujets de société au travers un travail réflexif et créatif en image. Ensemble, les jeunes des quartiers populaires et une génération d'artistes émergents (photographes, réalisateurs, graphistes) créent films, séries photographiques, publications, parcours numérique, etc. De ces collaborations naissent des productions inédites et de nouvelles formes d'écritures du réel, empreintes des questionnements des plus jeunes et des artistes.

En 2023/2024, le Festival avait accueilli 500 jeunes, 80 artistes autour d'expositions, de projections, de workshops, d'ateliers et de débats.

Fort du succès de la précédente édition, le Bal a présenté du 3 au 8 juin 2025, la troisième édition de La Fabrique du Regard - Le Festival. Le programme du samedi 7 juin était candidat pour faire partie du parcours de la Nuit Blanche. Le Festival est l'occasion de mettre en avant la parole des jeunes à travers des retours d'expérience, témoignages, interviews, entretiens audio et vidéo qui prennent la forme d'une exposition conçue, produite et mise en scène par les équipes du BAL consacrée au dialogue entre jeunes et artistes sur des enjeux sociétaux contemporains. 1500 jeunes et une trentaine d'artistes s'adressent à un large public allant de la communauté éducative et artistique au grand public. En outre, le Bal souhaite poursuivre son objectif de dynamisation du territoire du 18e arrondissement.

Une subvention de 10.000 euros est proposée.

L'association **Le Grand Mélange** intervient auprès du jeune public pour développer l'éducation artistique et culturelle par la pratique du chant choral. En 24/25, le projet concernait le spectacle musical « Alice Swing ». En 25/26, le spectacle musical « la Mélodie du bonheur », une œuvre arrangée par le compositeur et musicien David Lévi à partir de l'œuvre de Richard Rodgers fédèrera un chœur de 170 collégiens constitués des chorales de 7 collèges : Germaine Tillon (12e), Jean-Baptiste Say (16e),

Gabriel Fauré (13e), Claude Monet (13e), Henri Matisse (20e), La Grange aux Belles (10e) et César Franck (PC). Lors du spectacle de restitution qui a eu lieu le 23 juin au grand amphithéâtre de la Sorbonne, les choristes étaient accompagnés par la pianiste Ernestine Bluteau, la harpiste Caroline Charnassé, et la soliste, Isabelle George, sous la direction de David Lévi.

Une subvention de 6.000 euros est proposée.

L'association **Musique Danse XXème - Le Regard du cygne** déploie un projet développé depuis 8 ans par un réseau d'acteurs à destination de tous les élèves du réseau éducatif prioritaire du quartier Belleville-Amandiers leur permettant de suivre une pratique de la danse et de développer une culture chorégraphique commune. Depuis 2019, le Regard du Cygne oriente son projet vers le très jeune public, (avec notamment des « Family Day ». En 2024, le projet a été renouvelé dans ses 3 écoles partenaires (école maternelle Cendriers, école maternelle Bidassoa et école maternelle Sorbier) avec des classes supplémentaires pour l'une d'entre elles. Une formation commune aux enseignants a également été élaborée. En 2025-2026, l'objectif est de poursuivre le Parcours danse dans les établissements déjà concernés, d'approfondir le processus de co-construction entre équipes enseignantes et chorégraphes et de renforcer les liens avec les partenaires (Fabrique de la danse, conservatoire du 20e).

Une subvention de 6.000 euros est proposée.

La **Maison de la musique contemporaine** porte un projet artistique et citoyen de territoire « En son(s) quartier » pour la troisième année consécutive. En collaboration avec huit acteurs institutionnels et associatifs du quartier de la Porte Montmartre (18e), ce projet artistique et citoyen se déroule autour du quartier entourant l'école élémentaire Françoise Dorléac A (18e). Les enfants seront initiés à de la pratique musicale et sonore dans la perspective d'une restitution publique. Les acteurs institutionnels renouvellent leur participation pour cette nouvelle édition : Centre Paris Anim Binet et la Bibliothèque Jacqueline de Romilly. L'artiste plasticienne sonore et performeuse pluridisciplinaire Staefania Becheanu a été sélectionnée par un comité réunissant partenaires éducatifs, sociaux et culturels du quartier de la Porte Montmartre. Son projet *Jépapeur* associera les habitants du quartier pour la création d'une pièce musicale performative. L'édition 2025 sera également l'occasion de rencontrer de nouveaux acteurs du quartier (Paris Habitat, Petits Frères des Pauvres).

Une subvention de 6.000 est proposée.

La 14e édition du festival de **Photo Saint-Germain** aura lieu du 6 au 29 novembre 2025, proposant un parcours d'une trentaine d'expositions dans une sélection de musées, centres culturels, galeries et librairies de la rive gauche. Dans la continuité des années précédentes, seront réalisées des activités accessibles et éducatives, des rencontres, des outils pédagogiques innovants pour renforcer leur impact éducatif. Le festival poursuivra ses partenariats pour concevoir et animer les ateliers proposés aux enfants autour de la photographie et l'information dans les médias. Parallèlement, afin de rendre le festival le plus accessible aux enfants, le journal *Petite Simone* sera à nouveau développé pour servir de guide avec davantage de contenu éducatif sur l'image. De nouveaux partenariats locaux seront noués avec des médiathèques, bibliothèques ou associations locales telles que la bibliothèque André Malraux dans le 6e arrondissement et une plus éloignée des structures culturelles pour concevoir une exposition adaptée aux lieux et aux publics.

Une subvention de 6.000 euros est proposée.

En 2023/2024 l'association **Scènes Appartagées** initiait à Paris le projet "Lire et dire le théâtre en famille(s)". Ce programme de théâtre en appartement et en famille développé dans les quartiers prioritaires de la ville a concerné cette première année, 4 familles des 13, 17 et 18e arrondissement qui ont bénéficié de l'intervention d'une comédienne et d'une autrice avec qui ils ont découvert des textes de théâtre jeune public puis en ont préparé un, lu à haute voix, devant des proches et voisins.

Pour cette année 2025, 4 nouvelles familles participeront au dispositif. En complément, plusieurs familles ayant vécu le dispositif, ou allant le vivre, se rencontreront au théâtre au cours d'un parcours artistique et culturel afin de passer d'une dimension intime à une dimension territoriale. Pour cette année, le théâtre Dunois et la Maison du Geste et de l'Image seront les partenaires de cette action. Afin de clôturer le projet, les familles seront rassemblées chez l'un des partenaires sociaux ou théâtraux pour un temps commun. Elles liront ensemble un texte de théâtre jeune public sous la direction des artistes qui les auront accompagnées tout au long du projet. Un livre sera offert à chaque membre des familles. Par ailleurs, en 2025, 4 familles ayant réalisé l'ensemble du projet seront invitées à Avignon dans le cadre de l'opération *Avignon enfants à l'honneur* menée par Scènes d'enfance- ASSITEJ France.

Une subvention de 5.000 euros est proposée.

L'association **Thanks for Nothing** organisera la 8e édition du Mois Art et Engagement. Depuis 8 ans, le « Mois Art et Engagement » propose aux publics dits « éloignés des institutions culturelles », des visites culturelles ouvertes à tous les publics.

En 2024, le mois « Art et Engagement » a bénéficié à plus de 1500 personnes âgées de 3 à 90 ans, grâce à l'implication de plus de 100 associations, structures de terrain engagées pour le bien commun, et groupes scolaires.

En 2025, Thanks for Nothing souhaite élargir encore son impact en rassemblant de nouveaux publics autour de l'art : des galeristes, artistes, scolaires et universitaires, des professionnels de la santé et du

social, des partenaires institutionnels et associatifs et le grand public. L'édition 2025 sera dédiée au thème de la santé avec une augmentation de visites et d'ateliers pour les élèves de la maternelle au lycée ou encore à destination de jeunes mineurs isolés.
Une subvention de 5.000 euros est proposée.

Le **Théâtre Paris-Villette** poursuit le projet « Passerelles » de développement de la pratique autonome du spectateur avec ses partenaires Hall de la chanson, Le Mouffetard, Le Dunois, l'Échangeur de Bagnolet et la Ville de Pantin (Théâtre au Fil de l'eau et Salle Jacques Brel) et La Comédie Française. La scène nationale l'Azimut d'Antony-Châteney Malabry et le Théâtre 13 intègrent cette année le dispositif au regard de leur programmation et dans un souci de maillage territorial. Chaque parcours est constitué de venues en autonomie à travers un cheminement de réservation individuelle à trois spectacles, avec en amont des ateliers en groupes (visites de lieux culturels, ateliers de pratiques artistiques) et en aval, un temps d'analyse chorale animé par un comédien-intervenant.

En 24/25, le projet Passerelles touche 15 classes parisiennes des 7e, 13e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements ainsi que des jeunes du conservatoire du 19e et des apprentis en CFA.

Pour la saison 2025-2026, le projet compte élargir la qualité de son rayonnement et la mobilisation des anciens bénéficiaires par le lancement de newsletters. Depuis 2021, le projet s'étoffe pour s'adresser également aux plus jeunes avec les parcours Petites Passerelles destinés aux groupes de maternelle.

Une subvention de 15.000 euros est proposée.

L'association du **Théâtre de la marionnette à Paris** propose des projets de sensibilisation aux arts de la marionnette par la pratique artistique grâce à des ateliers sur temps scolaire en lien avec la programmation du théâtre.

En 2024-2025, ont été réalisés des ateliers autour de l'univers du spectacle *Un personnage sans histoire* avec Gilles Debenat à l'école Levert (19e), un atelier autour du spectacle *La renverse* dans une classe UP2A d'un collège parisien.

En 25-26, sont notamment prévues plusieurs formes d'atelier de pratique théâtrale : un atelier autour du spectacle *Déraciné* de la compagnie des Becs verseurs dans une école élémentaire ; un atelier autour du spectacle *Sillages* mis en scène par Guillaume Lecamus avec une classe de collège ; ainsi qu'un spectacle/atelier *Dans mon foutu zoo* avec l'équipe du Printemps du Machiniste à destination de classes de 4ème, de 3ème et de 2nde. En parallèle, d'autres ateliers seront organisés autour des valises d'artistes dans des classes d'écoles ou de collèges avec un marionnettiste à partir des sept théâtres portatifs du Mouffetard. Chaque valise constitue une initiation aux techniques traditionnelles, au théâtre d'objets, à la marionnette portée, au théâtre d'ombres etc. Un panorama des arts de la marionnette sera également proposé afin de déconstruire les idées reçues associées à la marionnette.

Une subvention de 6.000 euros est proposée.

L'association **Théâtre de la Ville** poursuit son action de sensibilisation au spectacle vivant avec le Parcours enfance et jeunesse. Ce dernier a concerné durant la période 2024/2025, 11 spectacles jeune public, des groupes d'enfants de 12 centres de loisirs, 1292 élèves de 18 écoles élémentaires, 1 398 élèves de 23 collèges ainsi que des enfants de 5 établissements spécialisés (Fondation Olga Spitze, école Cerene, IME Cerep Phymontin, Réseau mom'artre, Hôpital de jour Cerep Montsouris).

En 2025/2026, le parcours comprendra des représentations de théâtre et danse pour les enfants de 6 à 10 ans et les adolescents, ainsi que des propositions musicales. Les établissements scolaires et associations bénéficieront d'ateliers (pratique théâtrale, écriture, danse, arts plastiques, jeu d'histoires libres), rencontres avec des artistes, visites de théâtres et découvertes métiers, goûter philo. Le parcours sera complété par des propositions musicales. Tous les établissements scolaires et associations bénéficieront d'ateliers, de rencontres avec des artistes et de visites de théâtres, et plus particulièrement les territoires prioritaires de la ville. Des passerelles CME/6e sont notamment en construction avec les établissements scolaires, coordinatrices REP et les centres d'animation du 18e. Des projets spécifiques seront également menés tels que des ateliers de lecture à haute voix, des projets d'accessibilité et un projet autour des écritures théâtrales jeunesse. Enfin, le projet "Un théâtre en partage" sera proposé à 16 centres de loisirs pour développer le goût des enfants pour le spectacle vivant et leur permettre de s'approprier les codes culturels du théâtre. Dans le cadre du « 1er Juin des écritures théâtrales jeunesse », le Théâtre de la Ville proposera également à 4 classes de participer à un comité de lecture pour sélectionner un texte qui deviendra un spectacle dans le cadre des Temps d'activités périscolaires.

Une subvention de 35.000 euros est proposée.

Par ailleurs, le Théâtre de la Ville poursuit un projet spécifique dans le cadre des Temps d'activités périscolaires (TAP) où les élèves d'écoles parisiennes assistent à des représentations dans leur école, en complément des ateliers hebdomadaires de pratiques théâtrales lors desquels ils découvrent notamment les textes écrits par des auteurs contemporains issus du comité de lecture. Ce projet a permis en 2024/2025 à des enfants de 14 écoles de 12 arrondissements, soit plus de 6 100 enfants-spectateurs entre 6 et 10 ans, d'assister à des représentations théâtrales. Ce parcours de 3 spectacles dans l'année, soit plus de 80 représentations *in situ*, proposé à tout un groupe scolaire (et pas seulement aux enfants participant le mardi et le vendredi aux ateliers de pratique) permet de fédérer les enfants autour de la découverte du spectacle vivant, en particulier la danse contemporaine et l'écriture théâtrale jeune public.

Une subvention de 150.000 euros est proposée pour ces parcours.

L'association **Floomina Kids**, lauréate du prix créart'up de la ville de Paris, réunit de jeunes chercheurs en science de l'éducation et des jeunes artistes aux expériences internationales. Elle propose deux projets. Le premier, en partenariat avec la Mission Locale de Paris 11ème, vise à accompagner les jeunes mères et leurs enfants issus de milieux précaires et répond à deux enjeux majeurs : renforcer les compétences parentales pour créer des relations familiales équilibrées et bienveillantes et sensibiliser aux enjeux de la transition sociale et écologique, en intégrant des pratiques durables dans le quotidien familial. Le projet offre un espace d'apprentissage collectif à travers des ateliers interdisciplinaires artistiques innovants mêlant théâtre et musique. Le second « créons demain » associera également la mission locale ainsi que des usagers de l'AFEV, de l'association planète enfants et développement, des jeunes des cordées de la réussite ainsi que le Service éducation spéciale et soins à domicile (SESSAD AVVEJ) Paris 18.

Une subvention de 2 500 euros est proposée.

Depuis 2022, l'Ecole de l'opéra de la parole (**Dixlesic and Co**), propose le projet « la jeunesse se raconte ». Ce projet réunit des jeunes de la Mission locale de Paris dans la création d'un spectacle de théâtre, joué et écrit par eux à partir de leurs récits personnels et de leurs parcours parfois difficiles. Ce programme est porté par Lauréline Kuntz et son équipe d'artistes qui accompagnent les jeunes à travers des ateliers pédagogiques pendant plusieurs mois. Ils apprennent à donner un sens à leurs histoires, à renforcer leur confiance en eux et à prendre le pouvoir de leur parole. La première représentation sur scène de ce projet, en février 2023, a rencontré un vif succès. En 2024, 11 jeunes se sont produits au Théâtre de la Concorde à l'issue d'un casting qui rassemblait près de 100 jeunes des QPV des 14 et 15e arrondissements.

Une subvention de 3 000 euros est proposée.

Afin de soutenir ces dix-sept structures pour la réalisation de leurs projets, je vous propose donc de leur attribuer des subventions distinctes d'un montant total de 311 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les conventions avec ces dix-sept structures culturelles, jointes en annexe.

La Maire de Paris

2025 DAC 166 Subventions (311.000 euros) et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à dix-sept structures au titre de l'Art pour Grandir ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par madame Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **La Maison Ouverte**, 108 rue du Chevaleret, 75013, Paris.
N° de dossier : 2025_05526. N° SIMPA : 20808 N° SIRET : 32450071900020

Article 2 : Une subvention d'un montant de 33.500 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **Association Prévention du Site de la Villette**, 211 avenue Jean Jaurès, Pavillon des Maquettes, 75019, Paris.
N° de dossier : 2025_06786 ; 2025_09381. N° SIMPA : 12425 N° SIRET : 34063517600019

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **La Chapelle harmonique**, 41 rue de Versailles, 92410, Ville-d'Avray.
N° de dossier : 2025_05707. N° SIMPA : 91601 N° SIRET : 74988106600015

Article 4 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **Destination Jeune Public**, 11 villa Maurice Rollinat, 75019, Paris.
N° de dossier : 2025_05343. N° SIMPA : 182488 N° SIRET : 42393165800011

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **Graine de Mouvement**, 176 boulevard de Charonne, 75020, Paris.
N° de dossier : 2025_05315. N° SIMPA : 182798 N° SIRET : 80493661500025

Article 6 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **le BAL**, 6 Impasse de la Défense, 75018, Paris.
N° de dossier : 2025_06648. N° SIMPA : 15948 N° SIRET : 49396355700027

Article 7 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **Le Grand Mélange**, 55 rue Montmartre, 75002, Paris.
N° de dossier : 2025_06929. N° SIMPA : 195430 N° SIRET : 83079616500017

Article 8 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **Musique Danse XXème**, 210 rue de Belleville, 75020, Paris.
N° de dossier : 2025_05671. N° SIMPA : 19134 N° SIRET : 34527163900014

Article 9 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **Maison de la musique contemporaine**, 10-12 rue Maurice Grimaud, 75020, Paris.
N° de dossier : 2025_05822. N° SIMPA : 197203 N° SIRET : 88364168000029

Article 10 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **Photo Saint-Germain-des-Prés**, 2 rue des Beaux Arts, Galerie le Minotaure, 75006, Paris.
N° de dossier : 2025_05175. N° SIMPA : 70241 N° SIRET : 52910775700054

Article 11 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **Scènes Appartagées**, 13 bis rue Henry Monnier, Co Onda, 75009, Paris.
N° de dossier : 2025_06005. N° SIMPA : 200632 N° SIRET : 83076246400022

Article 12 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **Thanks For Nothing**, 9 rue Mansart, 75009, Paris.
N° de dossier : 2025_04151. N° SIMPA : 191241 N° SIRET : 83118677000028

Article 13 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **Théâtre Paris-Villette**, 211 avenue Jean Jaurès, 75019, Paris.
N° de dossier : 2025_02991. N° SIMPA : 164841 N° SIRET : 43353723000040

Article 14 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **Théâtre de la marionnette à Paris - Le Mouffetard**, 73 rue Mouffetard, 75005, Paris.
N° de dossier : 2025_06920. N° SIMPA : 53761 N° SIRET : 34112346100046

Article 15 : Une subvention d'un montant de 185.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **Théâtre de la Ville**, 2 place du Châtelet, 75004, Paris.
N° de dossier : 2025_05231 ; 2025_05007 N° SIMPA : 52341 N° SIRET : 77566172100024

Article 16 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **Floomina Kids Asso**, 86 avenue Roger Salengro, Appartement 132 3ème étage, 92370, Chaville. N° de dossier : 2025_06334. N° SIMPA : 205029 N° SIRET : 92467762800019

Article 17 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'Art pour grandir à l'association **Dixlesic and Co**, 22 rue Deparcieux, Maison des associations - BL 92, 75014, Paris.
N° de dossier : 2025_07952. N° SIMPA : 41841 N° SIRET : 53150203700025

Article 18 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions relatives à l'attribution de subventions, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 19 : La dépense totale correspondante à hauteur de 311.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2025 sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits. █